ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complet. d'hier à*

PARIS (Bois de Boulogne)

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

LONGCHAMP

UNE LETTRE DE M. DESCHODT

M. le Pharmacien-conseiller Deschodt a adressé à notre rédacteur en chef une lettre qu'il nous invite à publier, et dont nous ne publierons que les passages ci-dessous, les seuls qui intéressent la question soulevée par nous.

Le reste de la lettre de M. Deschodt vise d'abord une personne qu'il ne nomme pas et dont nous ne soupçonnons même pas le nom ; si M. Deschodt a des injures à adresser à des inconnus, qu'il ait au moins le bon goût d'allumer sa lanterne.

Quant à la comparaison que fait M. Deschodt entre son propre cas et celui de notre rédacteur en chef conduisant sa fille à l'autel, elle serait peut-être ingénieuse... si elle était exacte.

Siauve a déjà opposé une indifférence dédaigneuse à cette histoire ; c'est son droit, mais nous profitons de son absence pour déclarer à M. Deschodt que, quand sa fille se maria à l'église, — ce qui était aussi son droit, quelles que fussent les opinions de son père — Siauve ne mit pas les pieds dans la maison de Dieu, ce en quoi il se préoccupa sans doute de ce que penseraient et diraient les imbéciles. Il n'ignorait pas l'existence de M. Deschodt !

Voici les passages de la lettre en question :

Roubaix, le 5 juin 1905.

A Monsieur le Rédacteur en chef,

Monsieur,

Dans le numéro de l' « Egalité » paru hier matin, votre rédacteur local me met en cause à propos de la cérémonie de la première communion de mes deux fils à laquelle j'ai assisté.

Je ne m'attarderai pas à qualifier le procédé employé par votre subordonné. Admirateur sans doute du système des fiches, il aura voulu opérer pour son propre compte et mériter les éloges de ses semblables en étendant ce système aux simples particuliers.

Je ne m'en plains pas, au contraire. Depuis hier, grâce à lui, moi aussi j'ai ma fiche et je m'en honore. Naturellement elle est fausse et l'histoire que votre rédacteur raconte à ses naïfs lecteurs n'est qu'un long tissu d'inexactitudes... sauf peut être la réclame qu'il fait à mon tailleur.

Quant à votre rédacteur roubaisien, vous feriez bien, Monsieur le Rédacteur en chef, de lui conseiller un peu plus de mesure. Pourquoi son indignation, si grande lorsque j'assiste à la première communion de mes enfants se change-t-elle en admiration quand vous, Monsieur, vous conduisez votre fille à l'autel ? Tâchez donc, à l'avenir, de lui éviter de pareilles contradictions.

Veuillez, etc.

DESCHODT.

PECHE PROHIBEE

Louis Villeays, 33 ans, apprêteur, demeurant rue de la Thullerie, 4, a été l'objet d'une contravention pour avoir pêché dans un étang du parc Barbieux.

—o—

AUXILIAIRES D'ANTOINE DE PADOUE

Mme Desmet, demeurant rue d'Inkermann, 52, a trouvé, rue des Arts, le 1er juin, un nœud rouge avec une médaille.

M. Secret, demeurant rue Daubenton, 178, a trouvé un chien griffon.

—o—

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Ce soir, mardi, à huit heures précises, le comité-directeur de la section se réunira pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Compte rendu de visites faites par le président. — 2. Organisation d'une conférence avec banquet. — 3. Vote de nouveaux adhérents.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. P. Planquart, entrepreneur, place de la Liberté, M. Florimond Déconier, 31 ans, tourneur, demeurant rue de Ma Campagne, 65, s'est fait une entorse dorso-lombaire en soulevant une pièce lourde.

15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Meillassoux frères, le jeune Louis Vandekerkove, 15 ans et demi, teinturier, demeurant rue Daguesseau, cour Allard, 20, a été brûlé au dos du pied gauche par de l'eau bouillante.

15 à 20 jours de repos.

— Un frappeur de chez M. Léon Leire, M. Gustave Geykens, 18 ans, demeurant, rue du Fontenoy, cité Allard, 14, a été coupé et brûlé au bras droit par un morceau de fer qu'il coupait.

20 jours de repos.

— Chez Mme veuve Réquillart-Roussel et fils, M. Gustave Lemaire, 39 ans, tisseur, demeurant rue Cuvelle, s'est foulé le genou gauche en remettant le poids de son métier.

15 à 20 jours de repos.

— A la Brasserie Roubaisienne, M. Jules Sévenoo, 41 ans, garçon brasseur, demeurant rue Jean-Bart, 23, s'est fait une contusion avec épanchement sanguin sous-cutané énorme et une contusion au sommet de la tête en tombant du premier étage sur un tonneau.

3 semaines de repos.

— Au même établissement, M. Jules Becquart, 38 ans, ouvrier malleur, demeurant à Lys, a été blessé au gros orteil gauche par un coup de pelle.

8 jours de repos.

— A la Société anonyme du peignage de la Lys du Collège, M. Gilbert Hugghe, 44 ans, homme de peine, demeurant rue Saint-Amand, cour Thys, 7, s'est blessé à l'épaule droite en tombant.

10 à 15 jours de repos.

— Chez M. Prouvost-Screpel, fils de M. Alphonse Dekens, 42 ans, domestique, demeurant rue Bernard, s'est fait une rupture musculaire de la région lombaire en chargeant une caisse.

8 jours de repos.

— Au même établissements M. Charles Dumoulin, 58 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, hameau de Saint-Liévin, a eu le poignet droit contusionné entre l'échasse et le temple de son métier.

8 jours de repos.

— Chez Mme veuve Réquillart, Roussel et fils, M. Jean-Baptiste Vanasse, 64 ans, graisseur, demeurant à Wattrelos, rue Royale, a été blessé à la cuisse droite en tombant sur la bascule de son métier.

8 jours de repos.

— Un mouleur de chez M. Léon Olivier, M. Emile Beutnaer, 48 ans, demeurant à Tourcoing, rue Jourdan, 48, s'est fait une entorse sacro-lombaire en soulevant un chassis de fonte.

8 jours de repos.

— Chez M. Alfred Planquart, le 2 juin, à 3 heures du soir, M. Victor Lecocq, 28 ans, homme de peine, demeurant, rue de Beaurewaert, 50, s'est fait une plaie contuse au pouce droit en frappant du marteau.

10 jours de repos.

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 5 juin 1905

Naissances. — Henri Beaumann, rue de Babylone, 11. — Jeanne Duriez, rue Descartes, fort Sion, 52. — Marcel Gilman, rue de Denain, 64. — Raymonde Delecœuillerie, rue de Denain, 64. — Lucien Deldalle, rue des Fossés, 106. — Gilberte Blondiau, rue de la Conférence, 75.

Décès. — Fernand Lecomte, 1 an, rue du Tilleul, 409. — Cécile Couque, 1 mois, rue Inkermann, 176. — Léon Nivesse, 47 ans, magasinier, rue Eugène Motte 2. — Jean-Baptiste Lepers, 85 ans, sans profession, rue Blanchemaille.

Cinéma gratis t. l. jours : Galeries Lilloises

TOURCOING

L'EPURATION DE TOURCOING

La prostitution à Tourcoing prend depuis quelque temps déjà, des proportions de plus en plus considérables et inquiétantes. La police s'en est émue et a résolu d'épurer notre ville de toutes ces... vendeuses d'amour qui viennent de par la frontière avec toute une suite de maux.

Dimanche, M. Niéderst, commissaire de police du 3e arrondissement, accompagné d'agents de la sûreté, a opéré quelques visites domiciliaires dans les cabarets qui favorisent la prostitution et dans les garnis suspects. Et pour commencer, trois des donzelles en question ont été expédiées à la frontière avec prière de ne plus revenir.

Nous savons que cette épuration, très louable d'ailleurs, se poursuivra.

—o—

UNE ARRESTATION MOUVEMENTEE

MM. Henri Varlet, demeurant rue La Fontaine, à Tourcoing et Jean Provoyeur, demeurant à Mouvaux, rue Jean Bart, tous deux voyageurs de commerce, passaient de compagnie, lundi, vers deux heures et quart du soir, dans la rue Jean-Bart, lorsqu'ils entendirent des cris de « à l'assassin ! » provenant d'un estaminet de la même rue, portant comme enseigne : « A Gambrinus ». En même temps un bruit de carreaux brisés se faisait entendre.

Les deux voyageurs de commerce se dirigèrent vers l'estaminet en question et aperçurent un individu qui, dans une rage folle, brisait tout ce qui lui tombait sous la main. Deux femmes, les cabaretières, vinrent à eux et les supplièrent d'emmener le forcené.

MM. Varlet et Provoyeur ne restèrent pas insensibles à ces prières et mirent la main au collet du saccageur. Mais celui-ci se débattait et tâchait de s'enfuir. Il offrit même de l'argent à ses gardes du corps, mais ceux-ci refusèrent et serrèrent de plus près leur prisonnier.

Cependant au coin de la rue de Dunkerque, ce dernier, d'un brusque mouvement, parvint à se dégager et s'enfuit, poursuivi par les voyageurs de commerce qui criaient : « Au voleur ! ».

Au coin de la rue de Calais, M. François Dubois, peintre, demeurant rue de la Guinguette, 13, à Roubaix, barra le passage au fuyard, qu'il fit tomber d'un croc en jambes. MM. Varlet et Provoyeur, arrivant au même moment, ressaisirent leur proie et l'amenèrent au poste de police sans autre incident.

Mais les idées de fuite n'avaient pas abandonné l'homme arrêté.

A peine était-il au poste d'un quart d'heure que, profitant d'un moment propice, il prit ses jambes à son cou et se sauva par les rues Nationale, du Haze, la Grande-Place et la rue de Lille, poursuivi par les agents de police et par de nombreux curieux qui, à chaque pas, venaient grossir les rangs des poursuivants.

Mais au commencement de la rue de Lille, des messieurs se mirent en travers de la chaussée et arrêtèrent l'individu qui, cette fois, fut ramené au poste de police, en bonne compagnie et enfermé au violon.

Les gendarmes de Mouvaux, prévenus, vinrent un peu plus tard pour leur enquête. L'individu arrêté est un nommé Léopold Mifvil, âgé de 40 ans, homme de peine, né à Ghevwe (Belgique) et sans domicile.

Celui-ci sera déféré au parquet.

—o—

CREPAGE DE CHIGNONS

La femme N... R..., cabaretière, rue de Lille, s'était rendue lundi, vers midi, dans un estaminet rue Saint-Jacques, où elle rencontra la femme du cabaretier. Une rivalité déjà ancienne séparait les deux femmes ; une querelle éclata, des injures furent échangées et un crêpage de chignons en règle fut donné en spectacle aux consommateurs et aux nombreux curieux qui s'étaient rassemblés sur le trottoir en face de l'estaminet.

La police, pour mettre fin à ce scandale, dut intervenir et dresser procès-verbal.

—o—

UNE AGRESSION NOCTURNE

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit et demi, M. Henri Deletombe, âgé de 30 ans, tisseur, demeurant rue de la Croix-Blanche, maisons Liagre, sortit du café « Au Cochon d'or », rue de la Croix-Rouge et se dirigea vers la rue du Beau-Sourire. Il avait à peine fait quelques pas qu'il fut assailli par une bande de cinq individus.

Avant qu'il eut le temps de se reconnaître, M. Deletombe fut couché à terre et frappé à tour de bras par ses agresseurs sur toutes les parties du corps.

Aux cris poussés par le malheureux, des voisins se mirent à leur fenêtre. Les individus prirent la fuite, tandis que M. Deletombe, relevé par son frère qui était accouru à son aide, gagnait son domicile tant bien que mal.

M. le docteur Delegrange qui a examiné le blessé a constaté des blessures aux cuisses, aux jambes, aux bras, dans le dos. M. Deletombe avait en outre reçu un coup de couteau au-dessus de l'œil gauche. L'incapacité de travail sera de quinze jours environ.

M. Niéderot, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête sur cette agression. Il a interrogé lundi après-midi plusieurs individus accusés d'être les auteurs de l'agression.

—o—

BAIGNEUR MALGRE LUI

Le jeune Auguste Verhaegen, âgé de 9 ans, demeurant chez ses parents, rue du Priez, jouait, dimanche, vers 4 heures du soir, sur les bords du canal au quai des Mariniers. A un moment donné, l'imprudent voulut prendre dans l'eau un bâton qu'il y avait laissé tomber. En se penchant trop en avant, il tomba la tête la première dans le canal.

M. Albert Allard, 20 ans, peigneur, demeurant à Mouvaux, rue de Constantine qui, justement, passait là, aperçut le danger et se porta au secours de l'enfant qu'il parvint à retirer aussitôt de sa périlleuse position.

Quitte pour un bon bain froid, Auguste Verhaegen a été reconduit chez ses parents.

SAVON du CONGO Exiger le nom Victor VAISSIER

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

MONOPOLE DES POMPES FUNEBRES. — *Affaire Haesebrouck.* — Nous avons parlé, il y a quelques jours, de l'insistance et de l'acharnement que les ennemis de notre administration municipale ne cessent de montrer depuis que le Maire de Croix s'est conformé à la loi du 28 décembre 1904, et a concédé le monopole des pompes funèbres.

Nous avons aussi signalé que des manœuvres louches avaient eu lieu pour que l'administration supérieure refuse son approbation concernant le traité passé pour 15 ans avec M. Briche.

Pour édifier nos amis sur le rôle joué par les « puritains » du parti réactionnaire dans l'affaire Haesebrouck, nous publions la lettre suivante :

« Croix, le 31 mai 1905.

» Monsieur le Maire,

» Je viens très respectueusement vous prier, pour mes enfants, ma femme et moi-même, d'intercéder pour que la plainte que vous avez déposée au parquet n'ait aucune suite.

» Je reconnais vous avoir écrit des choses que la loi réprouve, afin d'obtenir le monopole des pompes funèbres, mais je n'avais pas pensé qu'une telle offre pouvait avoir des conséquences pareilles.

» J'avoue aussi avoir obéi à de mauvais conseils, lesquels m'ont été suggérés par certains ennemis personnels du maire, d'abord par M. Dubourg, conseiller municipal, qui est venu chez moi le 16 mai, pour me questionner et m'offrir quinze francs afin de payer les frais d'impression d'une circulaire annonçant l'envoi d'une protestation à M. le Préfet du Nord.

. . . . . .

» C'est M. Guyot, ancien secrétaire renvoyé de la Mairie de Croix, actuellement employé au *Journal de Roubaix*, qui a rédigé la lettre circulaire que j'ai eu l'intention de faire imprimer contre vous et pour laquelle M. Dubourg m'avait proposé quinze francs.

» C'est le même M. Guyot qui a rédigé et formulé la protestation envoyée à M. le Préfet du Nord, qui a paru ensuite dans le *Journal de Roubaix*, mais j'ajoute que je ne suis pour rien dans cette publication.

» J'affirme encore que c'est sur les instances de MM. Dubourg et Guyot que j'ai protesté.

» J'ose espérer, M. le Maire, qu'après vous avoir fait l'aveu sincère de ce qui précède, vous me pardonnerez d'avoir si mal agi envers vous.

» Je vous en serai toujours reconnaissant.

» Je vous autorise à faire tel usage que vous jugerez utile de la présente lettre. Vous pourrez même la publier dans les journaux le cas échéant.

» Je vous prie d'agréer, etc.

» Georges HAESEBROUCK,
rue de l'Egalité, à Croix.

ACTE DE COURAGE. — Une voiture attelée de 2 chevaux était arrêtée devant l'auberge de la Croix-Blanche, à Croix.

Le tramway qui stationne au même endroit effraya les chevaux, lesquels prirent le mors aux dents et s'emballèrent dans la direction de la rue de Lille, vers Roubaix.

Un courageux citoyen, M. Dobin, conseiller municipal à Croix, descendit vivement du tramway, et se mit à courir après l'équipage il saisit lui-même les chevaux qu'il arrêta net.

Il fut même entraîné sur un certain parcours.

Nous adressons nos félicitations à M. Dobin, dont la présence d'esprit et le courage ont empêché certainement une catastrophe.

— Au même moment, un accident d'automobile se produisait dans la Grand'Rue, à Croix. Il n'y a pas d'accident de personne, mais la voiture est démolie.

LE NORD

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

CHEZ GARGANTUA. — 117 bœufs, 50 vaches, 62 taureaux, 256 veaux, 400 moutons, 323 porcs, 2 chevaux, ont été livrés à la consommation en mai.

Dans la dernière semaine, 23 bœufs, 20 vaches, 5 taureaux, 73 moutons, 62 veaux, 60 porcs, ont eu le même destin.

COMPTABILITE. — Cours de la semaine :

Mardi, à 7 h. 1/2, tenue des livres : professeur, M. V. Lambert ; à 8 h. 1/4, arithmétique commerciale : professeur, M. E. Mascart. — Mercredi, à 7 h. 1/2, langue allemande : professeur, M. Ch. Lefèvre ; à 8 h. 1/4, comptabilité financière : professeur, M. Ch. Lefèvre. — Jeudi, à 7 h. 1/2, sténographie : professeur, M. J. Marquer ; à 8 heures 1/4, économie politique : professeur, M. J. St-Quentin. — Vendredi, à 8 h. 1/4, droit commercial : professeur, M. Bauchoud. — Samedi, à 7 h. 1/2, comptabilité commerciale : professeur, M. Briffaut ; à 8 h. 1/2, comptes courants et d'intérêt : professeur, M. P. Gillez.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

AVESNES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL. — *Wignehies.* — Victoire Leporcq, 625 fr. d'amende et 6 jours de prison pour fraude.

Avesnelles. — La femme Carlier, Jeanne Derneaux, pour vol, 2 mois de prison.

Sains. — Louis Alphonse, 65 ans, 50 fr. avec sursis pour avoir pris un lapin avec engins prohibés.

Fourmies. — 3 jours de prison et 625 fr. avec sursis à la femme Diot Marie, pour contrebande. Sont condamnés à la même peine pour le même motif Albert et Michel Lengrand, le sursis est accordé à Albert.

Maubeuge. — Douven André, 1 mois de prison et Eugène Pierre, 5 fr. pour ivresse. — Vandevelde Camille, 1 mois et Eugène Pierre 15 jours, pour avoir frappé le sieur Delisse. — Aline Souveau, 26 ans, pour coups portés à Mme Aline Dubret, 6 jours de prison.

Beaufort. — Arthur Bartholomé, 42 ans, et ses deux enfants comparaissent pour fraude : le père est condamné à 3 jours de prison et 625 fr., les deux enfants sont acquittés.

Hautmont. — Félix Michaux, 1 mois de prison avec sursis pour coups portés à Favre. — Dessy Jules, 32 ans, pour vol de vêtement, 2 mois de prison. — Kerserbelick Jules, 42 ans, 6 mois de prison par défaut, pour abus de confiance.

Hautmont. — Eugène Paurrier, 25 fr. par défaut pour avoir cassé des vitres chez M. Couvreur. — Vital Constant, 31 ans, 2 mois et 625 fr. pour contrebande.

Ferrière-la-Grande. — Floribert Lisse, 26 ans, 1 mois de prison pour bris de clôture, 11 fr. d'amende pour tapage nocturne et 5 fr. d'amende pour ivresse.

Englefontaine. — Emile Lenglet, pour injures à l'agent-voyer, 25 fr. d'amende ; il obtient le sursis. — Auguste Cousin formait opposition à un précédent jugement qui l'avait condamné pour délit de chasse. Le tribune confirme purement et simplement la peine.

La Longueville. — Lecocq Damas est condamné à 5 fr. d'amende et 15 jours de prison pour ivresse et bris de vitre.

Berlaimont. — Victor Plinguier, 20 ans, pour avoir volé des effets au sieur Richard, 4 mois de prison.

OHAIN

LEURS MŒURS. — La période électorale est à peine ouverte que déjà les passions politiques, si vives dans la commune depuis deux ans, se donnent libre cours en vue de l'élection de dimanche prochain.

Samedi dernier, un jeune réactionnaire bien connu, rencontrant plusieurs républicains, menaça ces derniers en disant : « Il faut que je fasse son affaire à un républicain avant dimanche ! » Devant la protestation de ses adversaires, le jeune clérical lança à l'un d'eux, presqu'un vieillard, un si formidable coup de poing dans la figure qu'il tomba comme une masse.

On releva la victime, qui portait une large entaille, d'où le sang coulait abondamment, au dessus de l'arcade sourcillière et on constata que la blessure n'avait pu être faite qu'avec un instrument. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Trélon, qui a ouvert une enquête.

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VITRY-EN-ARTOIS

CHUTE GRAVE. — Des ouvriers étaient occupés à effectuer des travaux de réparation à l'église de Vitry-en-Artois, sous la direction de M. Vallois, contremaître, au service d'un entrepreneur de Montreuil.

Un échafaudage, d'une hauteur de 10 mètres avait été dressé à cet effet, sur lequel étaient montés les ouvriers occupés à ces travaux.

Tout à coup, une traverse se rompit et deux des ouvriers, Haulléville et Vallois, qui étaient montés dessus, furent précipités dans le vide.

M. Vallois put s'accrocher dans sa chûte mais Haulléville, moins heureux, vint sabattre sur le pavé. On le releva sans connaissance et on constata alors qu'il avait la cheville droite fracturée, plusieurs côtes renfoncées et l'auriculaire gauche brisé. On le transporta d'urgence à l'hospice de Vitry.

Haulléville est marié et père de deux enfants.

BEAUMONT

AFFAIRE DE MŒURS. — Mme M..., de Beaumont, âgée de 37 ans, avait accompagné Mme Caboche dans un chemin creux pour y couper de l'herbe, lorsqu'elle fut accosté par un individu qui paraissait âgé d'une quarantaine d'années. Celui-ci, l'ayant terrassée, lui ferma la bouche avec la main et se livra sur elle à un ignoble attentat.

Mme Caboche qui se trouvait un peu plus loin ayant vu la scène, courut au village chercher du secours.

Quand le garde-champêtre arriva sur les lieux, l'individu avait eu le temps de déguerpir. Mme M... a dû s'aliter.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

LES GNONS. — A la suite d'une discussion survenue au cabaret, un sieur Etienne T..., a administré à M. Auguste Delacroix, une violente raclée et la victime aurait passé un vilain quart d'heure sans l'intervention des témoins. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

VENDIN-LE-VIEIL

AMOUR ! AMOUR ! — C'est une jalousie rétrospective qui a poussé le sieur A... D... à frapper un terrassier, Pierre Duchateau, qui lui a succédé comme « logeur ». Il poussa même la férocité jusqu'à vouloir jeter dans le canal son rival qui a porté plainte à la gendarmerie.

LIEVIN

UN GARDE ROSSE. — M. J.-B. Douchin, garde particulier de la Compagnie des Mines de Liévin, a été assailli sur le carreau de la fosse numéro 3, par deux terrassiers, Théodore L... et Bernard T..., qui l'ont frappé à coups redoublés et lui auraient fait un mauvais parti si on ne l'avait secouru. La gendarmerie recherche les auteurs de cet exploit qui ont filé à l'anglaise.

BILLY-MONTIGNY

RIXE SANGLANTE ENTRE FRERES. — Voir aux faits divers.

LA SANTÉ EST ASSURÉE

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APERITIF

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du Vieux Vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les célébrités médicales.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES. 579-4.

LA VIE SPORTIVE

LES COURSES

Courses à Paris (Bois de Boulogne)

Aujourd'hui mardi 6 juin :

1. PRIX DU BOIS. — (A vendre), 4000 fr. 2,000 mètres.

2. PRIX DE RUEIL. — 5000 francs ; 2,400 mètres.

3. PRIX DE NANTERRE. — 6,000 francs ; 3,000 mètres.

4. PRIX MACKENZIE-GRIEVES. — 10,000 francs ; 2,400 mètres.

5. PRIX DE CHATOU. — 5000 francs. — 3000 mètres.

6. PRIX DE SAINT-GERMAIN. — 6000 francs ; 2,000 mètres.

PRONOSTICS DES JOURNAUX

Du Jockey (Vigilant) — Prix du Bois : pas d'indication) ; — 2. Prix de Rueil : *Rama*, Avril ; — 3. Prix de Nanterre : *Hébron*, Kansk ; — 4. Prix Markensie-Grièves : *Phœniz*, Proud ; — 5. Prix de Chatou : *Ecurie Lelellier*, Pedebearn ; — 6. Prix de Saint-Germain : *Ma Lady-Hu*, Bal Masqué.

D'*Auteuil-Longchamp* (War-Dance). — 1. Ballainvilliers ; — 2. Amalécite ; — 3. Hébron ; — 4. *Phœnix*, Proud ; — 5. Mlle Pourquoi ; — 6. Ma Lady-Hu.

(Voir à notre *Dernière Heure*, les pronostics des journaux *paraissant ce matin à Paris*).

Hier lundi 5 juin.

Courses à Longchamps

PRIX DES CHAMPS-ELYSEES

4,000 francs — 1,800 mètres environ (M. P) — 1. Chauve-Souris, à M. le prince Murat (Reiff). — 2. Manonlesco (J. Lane). — 3. Pergratus (Peborde).

Non placés : Ervilliers (Paull), Primadonna (Spears), Ho Ki (Wilson), Feu (Gill), Carabine (Delolme), Ultra (Dikson), Miette (E. Ferrès).

3 longueurs, 5 longueurs.

PRIX D'ESCOVILLE

5,000 francs — 2,400 mètres environ (G. P.) — 1. Luzerne, à M. André (Sparkes). — 2. Memphis (J. Lane).

1 longueur.

PRIX DU CEDRE

12,000 francs — 2,200 mètres environ (M. P.) — 1. Boleslas, à M. I. Wysocki (O'Connor). — 2. Avanti (G. Stern). — 3. Amalfi (Sparkes).

1 longueur, 6 longueurs.

PRIX DE FAY

5,000 francs — 1,600 mètres environ (P. P). — 1. Mlle de Saint Côme, à M. Leteltier (Sparkes). — 2. Pierrot III (Doux). — 3. Caleb (G. Stern).

Non placée : Ginette (J. Reiff).

2 longueurs, 1 longueur 1/2.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

763-4.

PRIX DE SATORY

20,000 francs — 4,000 mètres environ. — 1. Gouvernant, à M. Edmond Blanc (G. Stern). — 2. Rataplan (O'Connor).

Tête.

PRIX D'IBOS

Handicap — 8,00 francs — 2,400 mètres environ. — 1. Palestra II, à M. Debray (Peborde). — 2. Liban (F. Gill). — 3. Pompon (G. Bartholomew).

Non placés : Pois Rouges (Spears), Cyrénéen (Carrigan), Fontenailles (Dickson).

2 longueurs 1/2, 5 longueurs.

RAPPORT DU PARI MUTUEL

Première course. — Chauve-Souris, G. Pes. 67,50 ; Pel. 29,50. — P. Pes. 14 ; Pel., 8,50 ; Manonlesco, P. Pes. 12 ; Pel. 7 — Pergratus P. Pes. 12,50, Pel. 7,50.

2e Course. — Luzerne, G. Pes. remb. ; Pel. remb.

3e Course. — Boleslas, G. Pes. 83, Pel. 30,50.

4e Course. — Mlle de St-Come, G. Pes. 42, Pel. 19 ; P. Pes. 18,50, Pel. 10,50. — Pierrot III, P. Pes. 21,50, Pel. 11.

5e Course. — Gouvernant, G. Pes. 12,50, Pel. 6.

6e Course. — Palestra II, G. Pes. 123, Pel. 53,50 ; P. Pes. 38,50, Pel. 21. — Liban, P. Pes. 19,50, Pel. 10,50.

Les CYCLES et MOTOCYCLES

MONROCHER-MARÉCHAL

sont garantis

Usine à Fives, 41-43, rue des Processions

—o— 11224

REGATES

A VALENCIENNES

Pour ne pas rompre sans doute avec une fâcheuse tradition, les fêtes organisées hier parallèlement par le Sport Nautique valenciennois et la Croix-Rouge ont eu la même chance d'ondées orageuses, qui ont quelque peu compromis le succès que les dévoués organisateurs pouvaient légitimement escompter.

LES REGATES

A 2 heures, au pont Jacob, ont eu lieu les regates internationales, dont l'intérêt se doublait cette année, d'une course de canots automobiles

Pour toutes les courses, le parcours était de 200 mètres avec deux virages, sauf pour les courses en quatre, où le parcours était de 250 mètres avec quatre virages.

Le jury était composé de MM. Haffreingue, président de la Fédération du Nord, président ; Dubuled, le zélé secrétaire des régates ; Bouju, de l'Emulation Nautique de Boulogne ; Fousert, de l'Union Nautique de Lille ; Wéns, du Sporting dunkerquois ; Cau, du Cercle de l'Aviron, Roubaix ; Ch. Le bacqz, du Boulogne-Club ; Joyez, de l'U. Nautique de Calais ; Lebacqz, du S. N. V.

En voici les résultats :

1re course : deux juniors et débutants. — « Voyons » : Boulengier Clément, Langevin Julien, Sporting Dunkerquois ; « Ibis » : Lépine, Magnier, Boulogne-Club ; « Trote Menu » : René Cauwel, Adolphe Lefranchois, Union Nautique Lille ; « Violette » : Verscheure Albert, F. Monthuy, Union Nautique Calais ; « Vas-y-donc » : Verscheure Albert, Thon Maurice, Sporting Dunkerquois.

2e course : skiffs juniors. — « Bonne Pâte » : Van Ryswyck, Union Nautique Lille ; « Zig-Zag » : E. Lebacqz, Sport Nautique Valenciennes ! « Goliath » : Fernand Lefebvre, Cercle de l'Aviron Roubaix.

3e course : deux seniors. — « Minuscule » : Léon Roussel, Oscar Petri, Cercle de l'Aviron, Roubaix ; « Essayons » : Vincent Alfred, Maeckereel Léon, Sporting Dunkerquois ; « Trote Menu » : René Cauwel, Adolphe Lefranchois, Union Nautique Lille.

4e course : quatre seniors et juniors. — « Argentine » : Cochon, Dubuled, Spiers, Emulation Nautique Boulogne-sur-Mer ; « Papillon Reuse » : Alf. Vincent, Jul. Langevin, Cl. Boulengier, L. Maeckereel, Sporting Dunkerquois ; « Ephémère » : L. Roussel, Oscar Petri, F. Goblet, Maurice Deveugle, Cercle de l'Aviron Roubaix.

5e course : périssoires. — « Nina » : Gusman ; « Tandem » : Mullaire ; « Pompoule » : Vanlerberghe ; « Blanchette » et « Sizaire ».

CANOTS AUTOMOBILES

1° Course éliminatoire. — 1er, Le Bruix III, 600 kilos, 12 chevaux ; Cœulle, Grise et Cie, Boulogne ; 2e, Myosotis II, 500 kilos, Manteau, 8 Mons, 4 chevaux 1/2.

2e course. — 1er, Bruix ; 2e, Stella, 1,500 k., 4, Desmarières, à Mons (12 chevaux.

3e handicap. 1er, Le Bruix ; 2e, Stella ; 3e, Myosotis.

La musique du 12e prêtait son concours à la fête, qui, malgré l'orage imminent, avait attiré beaucoup d'amateurs et de curieux sur les berges de l'Escaut.

Il n'y a eu aucun incident, à part la tombée à l'eau d'un gamin curieux, le jeune Remy Maurice, 12 ans, rue de Famars, qui fut d'ailleurs aussitôt retiré par le nommé Roger Paul.

Les élus de l'arrondissement avaient ocert aux concurrents de nombreux objets d'art.

LA « CROIX-ROUGE »

La commission de la « Croix-Rouge » avait fait appel, pour sa fête annuelle, à une des meilleures phalanges artistiques de la Belgique : la Royale Harmonie de Dour.

Les musiciens ont été reçus à 4 h. 45 rue de Mons et ont été reçus à l'Hôtel de Ville par la Municipalité, qui leur a offert les vins d'honneur.

Malgré la pluie exécrable de la soirée, les dilettanti et le public valenciennois avaient répondu en masse à l'appel de la « Croix-Rouge » et étaient venus applaudir d'excellents artistes.

Ce concert fut vraiment un régal dont il est juste de remercier les organisateurs.

COLOMBOPHILIE

Voir en dernière page l'annonce

Panis Vitae Montreuil.

FEUILLETON DU 6 JUIN. — N° 144

LES

Vautours de Paris

DEUXIEME PARTIE

LE ROMAN D'UNE HONNETE FILLE

XI

Les perfidies d'un brave garçon

Et, comme personne ne répondait et que Louise elle-même esquissait un geste d'ignorance, le jeune Oscar, qui était un naturel du quartier Popincourt, continua de sa voix claironnante :

— Vous n'en savez rien ?

— Non.

— C'est peut-être que vous ne voulez pas le dire. Eh bien ! moi, je vais vous l'apprendre.

Et, en regardant la société effrontément :

— Vous le croyez en train de courir les champs ?...

— Dame !

— Pas du tout. Il est à Paris en train de faire la noce.

— Où donc ?

— Ah ! voilà. Versez-moi un verre de cet excellent Château-Libran, mademoiselle Louise.

La lingère s'exécuta.

Elle était toute à la curiosité.

Le jeune gâte-sauces cligna de l'œil en la regardant et glapit :

— Il ne vous conte donc pas ses frasques, votre doux ami ?

Elle rectifia sans rougir :

— M. de Rouvres n'est pas mon ami, mais mon patron.

— Oh ! là, là, on sait des choses !... Vous êtes une jolie femme, vous, mademoiselle Louise. On peut vous le dire sans vous casser l'encensoir sur la figure. Les patrons ont des yeux comme nous, et moi j'ai de bonnes oreilles. On entend un mot ici et un autre là, et on finit par savoir les histoires d'un bout à l'autre.

Yves-Marie souriait.

Il dit, très conciliant :

— Ne faites pas attention, mademoiselle Louise. C'est le Château-Libran qui lui délie la langue, à cet enfant.

Et s'adressant au jeune Oscar :

— Tu dis que le patron est à Paris ?

— Oui, à moins qu'il n'en soit parti depuis deux heures, et dans un endroit où il ne doit pas s'embêter.

Il se lécha les doigts avec affectation, ses narines s'enflèrent.

Sous sa calotte blanche, il avait un petit air fripon qui lui allait à merveille.

— C'est ?... reprit le Breton.

— Sur les hauteurs, là-bas, du côté de l'avenue d'Eylau. Figurez-vous que j'ai par là une connaissance, une petite voisine de mon âge, qui a d'abord été dans la couture et qui est entrée comme seconde femme de chambre chez une comtesse qui perche dans le quartier. Je vais lui rendre de temps en temps une petite visite. La comtesse est vieille et dévote. Elle me croit le cousin. Alors tout va bien. Dans l'après-midi, j'étais chez elle, et comme la vieille était allée réchauffer sa carcasse aux environs du lac, je suis monté à la chambre de ma cousine.

— Jeune libertin ! fit le grand concierge. A peine sorti de nourrice et déjà si vicieux ! Tu devrais avoir honte.

— De quoi ?... C'est Paris qui veut ça. De la chambre de la petite, j'ai vu quelque chose de curieux. De l'autre côté de l'avenue, il y a une délicieuse petite boîte, une bonbonnière, un hôtel qui est un vrai bijou, parole !

— Et dans cet hôtel ... demanda Louise, très attentive.

— Tiens ! fit Oscar, on dirait que ça commence à vous intéresser ?

— Beaucoup.

— Dans cet hôtel, par la fenêtre toute grande ouverte, j'ai vu un homme très chic, étendu dans un grand fauteuil, les jambes croisées, comme chez lui. Il fumait un cigare qui devait être suave...

— Cet homme ?....

— M. le comte Xavier de Rouvres, notre excellent patron, en personne. Naturellement, il n'était pas seul. En face de lui, en négligé du dernier galant, il y avait une blonde belle comme on ne l'est pas ! Paraît qu'à Deauville c'était une brune qu'il promenait dans les champs de courses... et qui produisait un effet !... Il n'aime pas les menus qui se ressemblent !... Celle-là, ce n'est pas la même, à moins qu'elle ne soit passée chez le coiffeur pour se faire teindre...

— Tu l'as vue ?...

— Sans lunettes... Je n'ai pas été mal servi à la distribution des yeux. Elle s'est mise à la fenêtre. C'était merveilleux !... Vous deviez lui faire concurrence à vingt ans, vous, mademoiselle Louise, et encore aujourd'hui vous feriez peut-être bien le pendant...

Le jeune Oscar rigolait, pour employer une de ses expressions favorites.

Il s'amusait du dépit de la lingère.

C'était visible.

Il reprit :

— Le comte s'en paie de toutes les couleurs, et